

La révolte de Fouesnant (1792)

Jusqu'au commencement du mois de juillet 1792, la situation intérieure, très menaçante dans certains départements de l'Ouest, était demeurée bonne dans le Finistère, où l'administration n'avait guère de difficultés que pour le recouvrement des contributions dans quelques communes, Crozon, Fouesnant, etc... Chose singulière : ce fut un fonctionnaire, un juge de paix, qui donna le premier signal de la résistance par la force. *Il est vrai qu'à cette époque les juges de paix étaient élus par les justiciables*, Nous doutons que le récit que nous avons à faire procure beaucoup d'arguments aux partisans — car il y en a encore — du système de l'élection des magistrats.

Dans un ouvrage que nous aurons plusieurs occasions de citer par la suite, *L'Administration du Finistère de 1790 à 1794*, M. Le Guillou-Penanros présente ainsi ce produit de la magistrature élective : « Nommé en 1791 juge de paix du canton de Fouesnant, Nédellec, pour des motifs que l'on ignore, n'avait voulu en remplir aucune des fonctions, et s'était opposé à ce qu'aucun autre ne les exerçât. Mis officiellement en demeure de se démettre de sa charge ou d'en remplir les devoirs, loin de s'exécuter, il avait résisté à ces sommations, et répondu aux admonestations qui lui furent adressées par des bravades impertinentes... Poussé à bout, le Directoire fit annuler son élection par le tribunal du district et convoqua pour le 30 avril 1792, à Fouesnant, une nouvelle assemblée électorale que le procureur-syndic, M. Abgrall, fut chargé de présider. »

L'assemblée n'eut pas de résultat, et pour cause. A l'instigation de Nédellec et de ses partisans, aidés par les prêtres insermentés répandus dans les paroisses voisines, une troupe

de forcenés fit irruption dans la salle ; le président fut entouré et violemment frappé à coups de bâtons par les envahisseurs, qui déclarèrent l'assemblée dissoute.

A la suite de ces faits, Nédellec fut condamné le 15 mai, par contumace, à quinze ans de *gêne* (cette peine isolait le condamné et ne laissait à sa disposition aucun moyen de travail). Mais il n'eut garde de se laisser prendre et ne songea plus qu'à employer sa liberté à conspirer contre le régime nouveau.

La déclaration de guerre, qui venait de faire appeler toutes les troupes à la frontière, parut lui offrir une excellente occasion de mettre à exécution ses projets. Citons encore M. Le Guillou-Penanros :

« En même temps que les bons citoyens s'armaient pour la défense de l'Etat en péril, des troubles dont le caractère était principalement, politique, éclataient à la fois sur vingt points du département, même près de Quimper, où, le 10 juillet, l'ancien régisseur du marquis de Cheffontaines, Alain Nédellec, alors juge de paix, conduisit au feu un attroupement de paysans armés de fusils, de faux et de bâtons.

« Depuis plusieurs mois, ce canton était activement travaillé par les émissaires de Nédellec, qui entraînaient les habitants, menaçant d'incendier les propriétés de ceux qui ne se déclaraient pas *pour le parti du roi*. Lui-même, il les provoquait par ses conseils et ses sollicitations, et, comme prix de leur concours, il leur promettait *le pillage des maisons des patriotes*. Déjà, même les habitations des notaires Parquer et Longchamps, maire et adjoint de Fouesnant, avaient été saccagées, et beaucoup de minutes de leurs études détruites par ceux qu'elles intéressaient. On parlait avec assurance de se porter sur Quimper, en ce moment dégarni de troupes et à la merci

d'un coup de main, d'y déraciner l'arbre de la Liberté et d'amener à Fouesnant les autorités du département, garrottées et humiliées, pour les y retenir jusqu'à ce qu'on eut rendu la liberté aux ecclésiastiques détenus contre la volonté du roi et contre tout droit...

«Après avoir pénétré de ses vues plusieurs membres des municipalités voisines, Nédellec proclama définitivement la révolte le dimanche 8 juillet à l'issue de la messe paroissiale, et sur la croix du cimetière. L'appel fut entendu : le jour même, plusieurs centaines de paysans se réunirent près de la chapelle de Kerbader (1), et y déployèrent le drapeau insurrectionnel. Le lendemain, ces paysans s'étaient portés en grand nombre au chef-lieu de canton, Nédellec les réunit dans l'église, leur dit « qu'un juge de paix pouvait gouverner seul dans son canton et qu'il n'avait pas besoin d'autres juges »; puis, après leur avoir fait jurer de l'aider et de lui être fidèles, il leur fournit des armes et des munitions. »

Des paysans patriotes effrayés portèrent à Quimper la nouvelle de cette levée de partisans que suivait une nuée de femmes, accourues de tous côtés avec des sacs et des paniers pour prendre part au pillage. La ville, dépourvue de troupes régulières, ne pouvait opposer à une attaque soudaine d'autre force que celle de sa garde nationale sédentaire. Dans un rapport du 11 juillet, inséré au *Moniteur* du 21, M. Capitaine, procureur- syndic ...

(1) Nédellec habitait le village du Cosquer voisin de cette chapelle.

... du département, rendait compte de l'événement en ces termes :

« Le lundi 9 juillet, vers 10 heures du matin, on vint avertir le Directoire qu'un rassemblement de 4 à 500 hommes armés s'était

effectué près de la chapelle de Kerbader, que l'attroupement grossissait encore et que, dans la nuit du 8 au 9 Nédellec avait envoyé des détachements dans les demeures des maires des différentes municipalités du canton, pour les forcer à se rendre près de lui en armes ; que quelques-uns s'étaient échappés; que d'autres avaient été forcément conduits près du juge de paix. Presque au même instant, deux maires qui s'étaient échappés vinrent nous conter l'exactitude de ces récits et nous annoncer que le tocsin avait sonné à Pleuven, Perguet(Bénodet), Fouesnant, La Forêt, ainsi qu'à Rosporden et dans plusieurs autres communes; que de toutes parts on se rendait près du juge de paix. Ces maires finirent par nous prier de ne point tarder à les secourir ou que tout le pays serait ravagé.... »

Sur le champ, le Directoire ordonna d'envoyer sur les lieux 150 gardes nationaux commandés par Vacherot, 15 gendarmes sous les ordres de Daniel de Coloë, leur lieutenant, et une pièce de canon de campagne.

Le lendemain, 10 juillet, à 4 heures du matin, on partit de Quimper. MM. Doucin, membre du Directoire, et Abgrall, procureur-syndic du district, étaient en tête, chargés comme commissaires civils de la responsabilité de cette expédition, avec ordre de proclamer *la loi martiale* en déployant le drapeau rouge, usité dans ces rencontres. (V. Duchatellier: La Révolution en Bretagne, t.II , p. 122.).

Le détachement marchait derrière eux, avec assez peu d'ordre, arrêté fréquemment par les difficultés de la route, à cette époque aussi accidentée que mal entretenue, et avec, l'intention de se rallier seulement, en vue de Fouesnant :

« Tout à coup, à un quart de lieue du bourg, près d'un endroit qu'on appelle Rosnabat, la troupe aperçut des paysans armés embusqués derrière des fossés. Personne ne s'était douté que l'ennemi se trouvait ainsi à quelques pas, prêt à s'élancer ; la rencontre fut inopinée.

« Les commissaires civils se disposaient à faire les sommations légales, lorsque les rebelles, profitant de l'embarras de la troupe qui défilait dans un chemin creux, engagèrent précipitamment l'attaque. Nédellec ouvrit le feu; ses hommes l'imitèrent. Ils firent une décharge générale qui atteignit mortellement le garde national Lozac'h, et en blessa grièvement quatre autres; un des blessés, le sieur Bodolec, mourut le lendemain.

« En un instant les gardes nationaux s'élanceront à la poursuite des agresseurs, pendant que les commissaires du Directoire accomplissaient les sommations requises— « Hardi, mes gars ! Hardi ! » criait Nédellec à ses hommes en cherchant à les rallier. La troupe ayant alors riposté, six des révoltés tombèrent morts; les autres se replièrent sur le bourg, qui fut pris, ou se dispersèrent dans la campagne. Puis les troupes se cantonnèrent dans l'église, où elles passèrent la nuit avec leurs morts et leurs blessés; le lendemain elles rentrèrent à Quimper.

« Quarante-trois des insurgés furent pris; mais on n'y voyait ni Alain Nédellec, ni son frère Pierre, qui l'avait aidé à ranger en bataille les gens armés attroupés le 10 juillet au bourg de Fouesnant ; ni son cousin Paul Creven, qui, dans la nuit du 9 au 10, avait envahi la maison du citoyen Parquer, l'avait sommé de l'accompagner au Cosquer, où demeurait Alain Nédellec, et finalement l'avait consigné dans la sacristie de l'église de Fouesnant; ni enfin son beau-père, Tanguy Caradec, qui avait apporté et fait apporter des vivres au bourg de

Fouesnant pour y nourrir les séditeux qu'il commandait avec son gendre. »

Le récit qu'on vient de lire est emprunté à l'ouvrage de M. Le Guillou-Penanros. Voici quelques passages de celui que consacre M. Duchatellier au même événement:

« Vainement le commandant Daniel essaye-t-il de régulariser les mouvements de sa troupe pour cerner l'ennemi ; en un instant, chacun, ne prenant conseil que de lui-même, se précipite dans la mêlée, usant de la bayonnette ou brûlant ses amorces à brûle-pourpoint. Nédellec et sa troupe ne tinrent point et, bien qu'il y eût au moins 300 hommes armés et rangés en ligne, il suffit de la première attaque pour les enfoncer...

« Maîtres de Fouesnant, les gardes nationaux eurent bientôt fait du temple et de son cimetière une espèce de camp retranché, sur le front duquel était placée la pièce de campagne. En même temps des vedettes avaient monté à la tour, d'autres posaient comme sentinelles sur les flancs, et à chaque heure, à chaque instant, le mot d'ordre s'échangeait.

« Triste et funèbre scène, l'une des premières où le sang français fut versé par des mains françaises !(1) Cette troupe, ces commissaires, ces gardes et ces bourgeois qui avaient quitté leurs affaires la veille, leurs parents et leurs amis le matin, devaient passer la nuit en armes, sur la tombe des morts et dans l'intérieur de l'église, au pied de l'autel, sur la paille qui en recouvrait les dalles. Et près d'eux furent les cadavres de Lozac'h et de Bodolec, tués de la main des rebelles...

« C'était la guerre, une guerre intestine et de famille ; et cependant, le lendemain, il y eut de la musique et des chants de triomphe à l'arrivée des gardes nationaux que toute la population

s'empressa d'aller devancer. Deux cadavres et trois charrettes chargées de paysans pris ou blessés suivaient la troupe. » (Duchatellier, t. II, p. 126)

Cette scène du retour des gardes nationaux est celle que M. Girardet a choisie pour sujet de son tableau. Cependant, nous devons faire remarquer que la route de Fouesnant à Quimper passait alors par Saint-Evarzec, ; c'est donc par le faubourg de Saint-Julien et la rue Neuve ou la route des Reguaires que les gardes nationaux firent leur entrée, tandis que M. Girardet ...

(1) Le combat de Bressuire, cité comme ayant été le premier de la Vendée, n'eut lieu que six semaines après, le 24 août. C'est donc à Fouesnant que retentiront les premiers coups de feu de la guerre civile. Mais, tandis que la révolte devait aller en grandissant dans la Vendée et le Morbihan, elle ne se manifesta plus dans le Finistère, et surtout dans la Cornouaille, que par quelques petits mouvements locaux tout à fait insignifiants et presque toujours venus du dehors.

...les représente défilant près du vieux prieuré de Locmaria. Cette petite inexactitude ne diminue en rien la valeur de l'œuvre; il y a toujours, en art, quelque chose à accorder à la convention. Nous songeons d'autant moins à nous en plaindre que le tableau de M. Girardet y gagne un fond plus intéressant et supérieurement traité.

Maintenant, que devint le principal héros de cette échauffourée ? M. Le Guillou-Penanros va nous l'apprendre :

« C'est seulement cinq mois plus tard, le 19 décembre 1792, qu'Alain Nédellec fut découvert sous une trappe, dans une ancienne carrière abandonnée, et livré à l'autorité judiciaire. La prison commune

n'ayant pas paru assez sûre pour un prisonnier si dangereux, on l'enferma dans celle des condamnés aux maisons de force. Il put s'évader pourtant et ne fut pris qu'un mois après...

« Traduit le 17 mars 1793 au tribunal criminel du département, pour la prise d'armes du 10 juillet, il n'y démentit pas sa rustique énergie et refusa, même avec la perspective d'avoir au moins la vie sauve, de faire connaître les instigateurs principaux de la révolte. Il fut condamné à mort. Quant à ses co-accusés, au nombre de dix, « convaincus d'avoir commis des vols d'armes et de munitions, d'avoir provoqué les attroupements armés qui se formèrent à Fouesnant et dans les environs les 9 et 10 juillet 1792, par des bannies et au son du tocsin, d'avoir été les auteurs des meurtres qui en avaient été la suite, en tout cas d'avoir été complices de ces différents délits », ils furent tous réputés « n'avoir point agi librement et dans le dessein du crime » et conséquemment acquittés.

Tout fut imputé aux morts et aux absents. (1)

(1) C'est donc à tort qu'un pamphlet royaliste : « *L'Histoire de Bretagne racontée par un pauvre chercheur de pain* dit (p.373) que « *Nédellec et beaucoup de ses hommes furent pris et jetés sur les charrettes de la guillotine.* »

« La décision du jury est en outre basée sur ce fait « qu'il n'était pas constant que les commissaires civils du Directoire, placés à la tête de la force armée, eussent fait déployer le drapeau rouge et rempli les formalités prescrites par la loi avant la première décharge. »

« Nédellec seul fut condamné. Il fit appel au tribunal de cassation, mais son pourvoi fut rejeté. C'est, assure-t-on, la première victime à laquelle on appliqua en Bretagne l'instrument de supplice connu plus tard sous le nom de *guillotine*.

« La funeste rencontre dont on vient de lire le récit ne précédait que de trois jours la fête nationale commémorative de la prise de la Bastille. En de telles circonstances les esprits devaient être forcément plus enclins à la tristesse qu'à la joie. Cependant la solennité du 14 Juillet fut célébrée à Quimper avec l'éclat accoutumé des fêtes officielles. »

Ajoutons que ce premier essai de guerre civile, écrasé grâce à la prompte énergie des gardes nationaux quimpérois, avait lieu l'avant-veille du jour où le Directoire du Finistère, apprenant la capitulation de Longwy et de Verdun et la marche probable des armées étrangères sur Paris, reconnaissait que la patrie était en danger, et sollicitait le départ de volontaires, qui devaient partir dès le 25 juillet pour se rendre « à leur destination ». A peu près en même temps, l'amiral Tévenard, commandant de la marine à Brest, prescrivait la levée pour trois mois de 3,372 hommes de la garde nationale du département, afin de défendre les batteries de la rade menacées par les Anglais. *Notons avec fierté, en terminant, que ces divers appels furent très patriotiquement accueillis dans le Finistère.*

Le Finistère ; feuilleton des 3 et 7 septembre 1887
